

Informations aux professionnels de santé

1. Stratégie diagnostique devant toute suspicion clinique de COVID-19

- Prescription validée par le Bureau de veille sanitaire (BVS)¹
- Ecouvillonnage nasopharyngé pour RT-PCR SARS-CoV-2 effectué par un professionnel de santé formé (à l'ILM, dans un centre de la Direction de la Santé ou à domicile).
- En cas de positivité, résultat **immédiatement** transmis par le laboratoire au médecin prescripteur et au BVS pour investigations.

Lieux de réalisation des RT-PCR SARS-CoV-2

- Laboratoire du CHPf pour les patients consultant aux urgences et/ou hospitalisés
 - Responsable : Stéphane LASTERE (Tél. 40 48 59 56)
- LABM de l'ILM (courriel : biologiste@ilm.pf)
 - Responsable du LABM : Elsa DUMAS/ Adjoints : Raphaëlle BOS, Cédric MOUCHISAN

2. Mesures spécifiques pour les voyageurs à destination de la Pf² (Arrêté 525 - CM du 13/05/2020)

- Présentation d'un résultat négatif de RT-PCR SARS-CoV-2 réalisée dans les 3 jours précédant le vol.
- Enregistrement sur la plateforme ETIS³ (avec lieu de résidence et/ou itinéraire en Pf) et attestation d'enregistrement à présenter à l'embarquement.
- Engagement sur l'honneur, *via* l'ETIS, de signaler tout symptôme évocateur de la COVID-19, d'accepter la prise en charge proposée par le Pays en cas d'infection et de disposer d'une assurance voyage.⁴
- Obligation de se soumettre au dispositif de surveillance « COV-Check PORINETIA ».

Ciblant les voyageurs entrant par voie aérienne, le dispositif de surveillance a pour vocation de dépister les sujets **asymptomatiques** par :

- Un auto-prélèvement à effectuer 4 jours après l'arrivée, en utilisant le kit remis à la descente de l'avion.
- Une analyse par RT-PCR SARS-CoV-2 après groupage des échantillons.

Nota bene : Ce dispositif ne donne pas lieu à la délivrance d'un résultat individuel. Le BVS sera informé de l'identification d'un échantillon positif afin de contacter la personne et de programmer un écouvillonnage nasopharyngé en vue de la **confirmation virologique**, selon le protocole de diagnostic cité *supra*.

Pôle « Cov-Check PORINETIA » - ILM

- Responsable du pôle : Van-Mai CAO-LORMEAU/ Adjoints : Maïté AUBRY, Vaea RICHARD, Iotefa TEITI
 - Courriel pour les échanges avec les partenaires professionnels : Cov-checkPro@ilm.pf
 - Courriel ouvert pour les échanges tout public : cov-check@ilm.pf
- N° de téléphone support au dispositif Cov-Check PORINETIA : 40 416 459

¹ Centrale d'appels (40 455 000) ou numéro d'astreinte de la veille (87 706 502) ou Samu/Centre 15 en cas de signe(s) de gravité.

² C'est-à-dire nouveaux arrivants, touristes ou résidents de retour au fenua après un voyage à l'étranger.

³ ETIS : *Electronic travel information system* (<https://www.etis.pf/>)

⁴ En cas de non prise en charge du risque de pandémie par leur assurance, les voyageurs s'engagent à prendre en charge eux-mêmes les éventuels frais médicaux engagés sur le territoire.